Autorisation n°011 /2014

Parc national des Ecrins

Autorisation de travaux

Pétitionnaire : Conseil général de l'Isère – Monsieur Laurent GARNIER – Chef du service aménagement – *à l'attention de Monsieur Stéphane BETEND*
Adresse : Maison du Conseil général – ZI des Marais – BP1 – 38 350 LA MURE
Localisation des travaux : Falaise le long de la RD 529 entre Chantelouve et Le Périer
Nature des travaux : Purge dans falaise
Dossier suivi par : Hélène QUELLIER

Le Directeur de l'établissement public du Parc national des Ecrins,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-4 et R.331-18 ;

Vu la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, et notamment son article 31 ;

Vu le décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Ecrins et notamment son article 7;

Vu le décret n°2012-1540 du 28 décembre 2012 portant approbation de la Charte du Parc national des Ecrins et notamment son chapitre II – B et C, modalité 10 d'application de la réglementation dans le cœur ;

Vu la délibération n°2006-16 du Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Ecrins portant approbation du règlement intérieur du Conseil Scientifique du Parc national des Ecrins en date du 1er décembre 2006 ;

Vu la délibération n°2006-17 du Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Ecrins donnant délégation au Directeur sur les avis à donner par le Parc des Ecrins en date du 1er décembre 2006 ;

Vu la délégation du Conseil Scientifique à sa Présidente ;

Vu la demande en date du 10/06/2013 reçue le 17/06/2013, vu la demande de compléments du 19/06/2013 et les éléments complémentaires reçus le 07/01/2014;

Vu l'avis du Conseil Scientifique du Parc national des Ecrins en date du 17 janvier 2014;

Considérant que les travaux décrits dans la demande sont conformes aux dispositions du décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 susvisé ;

La présente décision peut être contestée par recours gracieux auprès de l'autorité qui la délivre, par envoi recommandé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

Parc national des Ecrins | Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr

Autorisation n°011 /2014

Arrête :

Article 1 : Dans le cadre de l'avis conforme mentionné au 3° I de l'article L 331-4 du code de l'environnement, je donne l'autorisation, en raison du constat de nombreuse chutes de pierres sur la chaussée, pour la réalisation des travaux de purge de la falaise située au bord de la route départementale 529, par le Conseil général de l'Isère, sur la commune du Périer, dans le cœur du parc national des Ecrins, sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

- Les accès au site se feront à pieds et les travaux seront réalisés de façon manuelle ;
- L'emplacement devra rester parfaitement propre;
- Le secteur du Valbonnais devra être préalablement averti des dates retenues pour la réalisation des travaux.

Article 2 : La présente autorisation est délivrée pour une période du 20 janvier au 28 février 2014.

Article 3 : La présente autorisation ne dispense pas le demandeur des autorisations nécessaires au titre des autres législations applicables au projet.

À Gap, le 20 janvier 2014,

Le Directeur du
Parc national des Ecrins,

Bertrand GALTIER

Copies : - secteur du Valbonnais (Chef de secteur : Daniel FOUGERAY : 04 76 30 20 61/ 06 21 30 48 65)
- mairie du Périer

La présente décision peut être contestée par recours gracieux auprès de l'autorité qui la délivre, par envoi recommandé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

Parc national des Ecrins
Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr